



Versailles, le **03 NOV. 2020**

A l'attention des usagers fréquentant les Maisons de quartier

Madame, Monsieur,

Le 28 octobre, Monsieur le Président de la République a annoncé un confinement national à compter du 30 octobre pour une période de 4 semaines minimum.

Suite à la parution du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les Maisons de quartier (établissements de type ERP L) seront fermées pour la plupart des activités s'y déroulant habituellement.

Cependant, des dérogations permettent de maintenir certaines activités dans le respect strict des règles sanitaires. Il s'agit :

- d'un accueil physique et téléphonique de premier niveau pour les usagers et les associations,
- du CLAS en plusieurs petits groupes de 6 et en évitant au maximum le brassage d'enfants,
- des accueils individuels organisés notamment par les CESF et des associations spécialisées pour : la médiation familiale, le conseil conjugal, le conciliateur de justice, l'écrivain public, le Cybersailles de Bernard de Jussieu, l'accès aux droits en général et l'aide à la recherche d'emploi. Ils se feront exclusivement sur rendez-vous ou à distance,
- l'accueil des très jeunes enfants au sein des multi-accueils.

Une organisation est mise en place pour maintenir la distribution des AMAPs dans les Maisons de quartier de Clagny-Glatigny, Montreuil-Vauban et Saint-Louis.

Pour le reste des activités ou ateliers, certains pourront être maintenus à distance. Lorsque cela sera possible, les associations et les équipes des Maisons de quartier prendront directement contact avec les adhérents. En particulier, nos équipes continueront à prendre régulièrement des nouvelles de nos seniors par téléphone ou en organisant des visites à domicile avec le service autonomie du CCAS.

En revanche, toutes les activités collectives en présentiel, type ateliers, sont annulées, ainsi que les sorties et les séjours. Les bibliothèques sont également fermées.

Les accueils de loisirs du mercredi, pour les Maisons de quartiers de Jussieu et Près-aux-Bois sont également suspendus pour un mois. Les enfants peuvent néanmoins être accueillis au sein des centres de loisirs de leur école en journée ou demi-journée avec ou sans repas. Les inscriptions se font directement sur le site de la ville de Versailles. N'hésitez pas à demander de l'aide à votre Maison de quartier pour la première inscription.

La situation sera réévaluée régulièrement mais vous le savez et le comprenez, la sécurité de tous est notre priorité. Nos équipes sont à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à leur signaler les personnes vulnérables de votre entourage. Il est important de maintenir le lien social et le soutien de tous.

Je vous souhaite beaucoup de courage et de patience pour cette période si difficile pour tous.

Sylvie PIGANEAU

Conseillère Régionale d'Île-de-France
Maire Adjoint déléguée à la Famille, aux
Associations et à la Vie des quartiers